

## CONCOURS « ÉLÉMENTAIRE ! » DU CHIMISCOPE – ADDENDUM

Le concours « Élémentaire ! » proposé par le ChimiscopE pour les classes genevoises du Primaire, du Secondaire I et du Secondaire II a été lancé le 4 février 2019.

Suite à la prise de position, le 13 février, de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) et de son Service Enseignement et Evaluation (SEE) concernant le concours, puis aux recommandations émises à la demande du ChimiscopE par le Service du Pharmacien Cantonal, le 19 février, sur les modalités de réalisation de l'expérience, le ChimiscopE se voit contraint de modifier les conditions de participation, de manière distincte entre la catégorie « KIDS » (classes du Primaire) d'une part et les catégories « JUNIORS » (classes du Secondaire I) et « SENIORS » (classes du Secondaire II).

Les nouvelles modalités, spécifiées ci-dessous, annulent et remplacent certains points du Règlement de participation au concours datant du 4 février.

### 1. CATÉGORIE « KIDS » (classes du Primaire)

L'interdiction de participation au concours émise le 13 février par le DIP et le SEE stipule que (extraits): « ...la DGEO informe qu'elle se voit contrainte d'exclure la participation des classes primaires à cette activité, en raison de l'absence d'infrastructures garantissant la sécurité des élèves et des enseignants pour mener à bien les expériences proposées (manipulation de produits dangereux). ».

Les **nouvelles modalités de participation au concours**, proposées par le ChimiscopE aux classes du Primaire, sont les suivantes :

- Les enseignants ayant déjà reçu les sels à identifier sont contactés par le ChimiscopE et retournent au ChimiscopE les 9 sels fournis avec le kit de participation, sous enveloppe à bulles, sans les utiliser; les classes nouvellement inscrites ne reçoivent pas les sels.
- L'expérience proprement dite (flammes colorées) est remplacée par une séquence de vidéos présentant les couleurs des flammes; de la sorte, les élèves peuvent identifier les éléments sur la base des comparaisons de couleurs. Un lien vers une page internet mettant les vidéos à disposition est transmis aux enseignants.
- Alternativement, et selon les disponibilités de notre laboratoire (fortement sollicité en cette période), les enseignants contactent le ChimiscopE pour venir y effectuer l'expérience dans les conditions optimales de sécurité et avec un encadrement professionnel. La durée totale de l'expérience ne dépasse pas une vingtaine de minutes.
- Les autres conditions de participation au concours et de production des résultats et de l'œuvre restent inchangées.

## 2. CATÉGORIES « JUNIORS » et « SENIORS » (classes du Secondaire I + II)

Le Service du Pharmacien Cantonal a précisé le 19 février, sur demande du Chimiscope, les conditions exemplaires de réalisation de l'expérience (extraits) : « *L'acide Borique (ou sel de Bore) sera exclu de toute expérience (Primaire, Secondaire I et II) et sera retourné par les enseignants ayant déjà reçus un kit. Toutes les expériences se dérouleront dans un laboratoire adapté et sous une hotte ou chapelle fixe, conforme et ventilée. Des EPI tels que des gants adéquats seront utilisés selon les risques des expériences (p.ex. protection contre la chaleur lors de l'utilisation de la flamme, etc.). Dans ces conditions et si ainsi le devoir de diligence prévu par la loi sur les produits chimiques (Art. 8 LChim: RS 813.1) est respecté, le Service du Pharmacien Cantonal donne le feu vert pour ces expériences, ceci sous réserve d'éventuelles autres exigences provenant d'autres autorités ou services de contrôles concernés.* ».

Les **nouvelles modalités de participation au concours**, proposées par le Chimiscope aux classes du Secondaire I et du Secondaire II, sont les suivantes :

- Les enseignants ayant déjà reçu les sels à identifier sont contactés par le Chimiscope et retournent exclusivement le **sel numéroté « 1 »** au Chimiscope, sous enveloppe à bulles, sans l'utiliser; les classes nouvellement inscrites ne reçoivent pas ce sel ; les sels numérotés « 2 » à « 9 » sont conservés et font partie intégrante du concours.
- L'expérience proprement dite (flammes colorées) est effectuée par l'enseignant sous chapelle conformément ventilée, avec des équipements de protection individuelle adéquats (gants de protection contre la chaleur, lunettes de sécurité, blouse de laboratoire).
- Les autres conditions de participation au concours et de production des résultats et de l'œuvre restent inchangées.

Pour tenir compte de la période écoulée entre le lancement du concours et la prise de position de la DGEO et du SEE, puis des recommandations du Service du Pharmacien Cantonal, la période de distribution du kit de participation est étendue **jusqu'au 11 mars** pour toutes les catégories d'âges.

La page internet du concours (<https://bit.ly/2G5w4zo>), les versions PDF du flyer, de l'affiche du concours et de la fiche de participation disponibles sur cette page internet, ainsi que la vidéo présentant les bonnes pratiques de réalisation de l'expérience, sont actualisées pour tenir compte des nouvelles modalités appliquées. La fiche de participation envoyée avec le kit n'est pas rééditée mais elle contient le présent addendum.

Pour les classes du Primaire qui opteraient pour la réalisation de l'expérience dans le laboratoire du Chimiscope par son personnel autorisé, nous ne pouvons pas garantir de grandes disponibilités, car de nombreux ateliers sont déjà programmés de longue date, notamment dans le cadre de l'événement « Et si j'étais scientifique ? » mis en place par le DIP pour toutes les classes de 7P du canton de Genève pour promouvoir les sciences auprès des élèves du Primaire.